Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260225-D_866_250226-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 février 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	25
Votants	29

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2026

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 25 février 2026 à 18h30 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALAIN ROMEY élu à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Yannig ROBIN - Marie BOUSSEAU - Andrew LINCOLN - Léonie MOISAN - Marcel LE DALL - Naïg ETIENNE - François MERIEN - Catherine LE ROUX – Nathalie VIGOUROUX - Arnaud HENRY – Michel TREBAOL - Alain ROMEY - Nadine ABJEAN - Hervé PERRAIN - Arnaud VELLY – Amélie CORNEC - Christian LE GOASDUFF - Cécile DECLERCQ - Yannik BIGOUIN - Hélène SALAUN – Marine JACQ - Lédie LE HIR - Yann DROUMAGUET – Eric LE BRIS – Sylvie ARZUR

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Anne-Marie LE BIHAN procuration à Christian LE GOASDUFF
Isabelle PASQUET procuration à François MERIEN
Maximilien BRETON procuration à Amélie CORNEC
Bruno COATEVAL procuration à Eric LE BRIS

Nomenclature ACTES 8.6.6	DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » 2026

Le dispositif "Argent de Poche" est une action en faveur des jeunes plouguernéens qui consiste à proposer aux jeunes volontaires de réaliser des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie, dans l'intérêt général de la commune.

Le dispositif "Argent de poche" est un outil au service du projet éducatif enfance-jeunesse.

Les objectifs du dispositif "Argent de poche" sont les suivants :

- Permettre aux jeunes de disposer d'argent de poche en contrepartie de travaux réalisés
- Participer à la lutte contre l'inactivité
- Accompagner, sensibiliser et former les jeunes dans une première expérience professionnelle
- Responsabiliser les jeunes : respect des règles, des biens et des personnes
- Permettre aux jeunes de s'investir et d'être acteurs au sein de la cité
- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie
- Favoriser l'appropriation positive de l'espace public par les jeunes
- Améliorer l'image des jeunes dans la commune : valoriser leurs actions vis à vis des adultes
- Maintenir un dialogue avec les jeunes et permettre une reconnaissance mutuelle
- Changer le regard des jeunes : provoquer des rencontres avec les personnes qui agissent au service de la Ville

Ces chantiers ont lieu pendant les vacances scolaires. En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 15€ par jour, en espèces, dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée avec une pause obligatoire. Les participants sont inscrits sur les chantiers définis par la collectivité en fonction de leur ordre d'inscription.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260225-D_866_250226-DE

Une régie d'avance a été créée pour le versement des indemnités aux jeunes. 80 missions maximum sont proposées annuellement (1 mission = un jour pour un jeune ; les chantiers regroupent donc plusieurs missions).

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la mairie : administration, services techniques, espace jeunes... pour accomplir des missions diverses.

La Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités, en partenariat avec la CAF, a structuré ce dispositif en créant :

- un dossier de renouvellement d'agréement « Chantier à caractère éducatif » à remplir pour chaque structure porteuse d'un dispositif Argent de Poche (DDETS) ;
- un dossier de subvention pour soutenir les porteurs de projet à hauteur de 50% du montant de rétribution versées aux jeunes, soit 7,50€ par mission (CAF).

Après avis de la commission enfance jeunesse et sport du 17 février 2026, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler l'agrément « Argent de poche » pour l'année 2026 et à solliciter la subvention correspondant auprès de la Caf.

Annexes :

1. Fiche projet *« Argent de poche »*
2. Dossier d'inscription *« Argent de poche »*
3. Contrat de participation *« Argent de poche »*
4. Demande de renouvellement d'agréement DDETS

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 2 mars 2026

Le Maire,
Yannig ROBIN

Le secrétaire de séance,
Alain ROMEY